

Cautions vins primeurs

Description du produit

La caution vins primeurs est une ligne de crédit permettant au distributeur/acheteur de vins primeurs d'être indemnisé à hauteur de l'acompte versé au cas où le producteur ne respecte pas ses obligations émanant du contrat de vente au moment de la livraison.

La caution vins primeurs garantit :

- La quantité livrée
- Le millésime
- Les conditions de livraison et sa date

Principaux bénéficiaires de la caution vins primeurs Euler Hermes

- › Pouvoir facturer un acompte à ses clients dès la commande pour faciliter le financement de son activité
- › Présenter à ses clients / distributeurs une caution dotée d'une notation AA Standard & Poor's
- › Obtenir une ligne de crédit supplémentaire auprès d'un nouvel acteur et allouer ses capacités de financement actuelles pour ses besoins du type prêt, découverts etc...
- › Rassurer ses partenaires pour se concentrer sereinement sur son cœur de métier
- › Etre accompagné dans son développement à l'international



CONSEIL DE CIBLAGE

- › Entreprises à partir de 15 M€ de chiffre d'affaires total
- › Grade entre 1 et 6
- › 15 ans d'existence
- › Secteur viticole de vins primeurs



LES +

- › Une équipe dédiée à la Caution et réactive. Nous analysons et répondons aux demandes dans les 48 heures.
- › Un réseau implanté dans le monde pour accompagner nos clients dans leurs projets à l'international
- › Une équipe de proximité experte de la Caution. Euler Hermes offre plus de 56 milliards de capacité dans le monde dont 25 milliards d'engagement émis.

Principales caractéristiques du produit

ÉLIGIBILITÉ	› Au cas par cas selon l'étude du projet
MONTANT DE LA LIGNE DE CAUTION	› Possibilité d'offrir des montants de caution sans limite
LIEU DE SITUATION DU BÉNÉFICIAIRE	› France et monde entier
DURÉE DE LA CAUTION	› Possibilité d'obtenir une caution sur toute la durée du contrat de vente faisant l'objet du cautionnement
MONTANT DE LA PRIME	› Taux défini contractuellement dans les Conditions Particulières appliqué au montant des cautions émises
EN CAS DE SINISTRES	› Le bénéficiaire peut faire appel de la caution à partir de la date de réception de la caution. Euler Hermes procède au paiement des sommes dues dans la limite du montant de la caution, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires, telles que définies dans l'acte de caution.
DURÉE DU CONTRAT	› Durée indéterminée



Processus de souscription

1. Contactez notre équipe Caution pour obtenir une analyse de votre projet.
2. Euler Hermes étudie votre projet et peut faire une proposition.
3. Suite à votre accord, Euler Hermes enregistre le contrat et émet les conditions générales et particulières vous offrant une capacité de caution à utiliser.
4. Vous pouvez ensuite demander l'émission de cautions selon les conditions contractuelles et dans la limite de votre capacité offerte.

Plus d'informations ?

Contactez notre équipe Caution
au 01 84 11 50 54

ou consultez
www.eulerhermes.fr/caution-et-garanties

